

Partie 8.10

Gestion des animaux morts et des déchets

RENOI DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ repère	Nom	Importance
	PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE	
8.10	Enlèvement des animaux morts et des déchets	Fortement recommandé

PARTIE 8.10

GESTION DES ANIMAUX MORTS ET DES DÉCHETS

PRATIQUES RECOMMANDÉES

1. Une **POS sur l'enlèvement des animaux morts et des déchets (POS 8.10)** devrait être mise en place et comprendre :
 - a. Le moment choisi pour retirer les animaux morts du parc et pour éliminer les déchets.
 - b. L'endroit où éliminer les animaux morts et les déchets.
 - c. Le type d'équipement utilisé pour éliminer les animaux morts et les déchets.
 - d. La méthode de nettoyage de l'équipement qui a servi à éliminer les animaux morts et les déchets.
2. Les animaux morts devraient être éliminés :
 - a. À partir d'une route différente et séparée de la route d'accès principale à la ferme.
 - b. De manière à éviter que les charognards soient attirés aux carcasses et y aient accès.
3. La collecte des animaux morts et des déchets devrait se faire à l'extérieur de la zone d'accès contrôlé (ZAC).
4. Les véhicules servant à la collecte des animaux morts et des déchets sur votre site devraient être assignés exclusivement à votre ferme ou votre exploitation.

Pour vous faciliter la tâche, un modèle de la POS sur l'enlèvement des animaux morts et des déchets (POS 8.10) vous est proposé.

JUSTIFICATION

- a. Les animaux morts constituent une source d'agents pathogènes pouvant contaminer les animaux vivants ainsi que les autres fermes.
- b. Il existe un risque de contamination et de propagation d'agents pathogènes provenant d'animaux morts lors de la manipulation, l'entreposage et l'élimination des carcasses (enfouissement, compostage, incinération, équarrissage, etc.).
- c. L'entreposage et l'élimination inadéquats des déchets de la ferme et de la maison peuvent inciter les rongeurs et les charognards à s'approprier de ces déchets, de les déplacer et de propager les agents pathogènes.
- d. Le repérage rapide des animaux morts, de même que leur manipulation, leur entreposage et leur élimination appropriés servent à réduire les possibilités de contamination des aliments du bétail, de l'eau, des installations et de l'environnement.

ORIENTATION

Il est recommandé de mettre en place les mesures de prévention suivantes :

- a. Interdisez l'accès à la zone d'accès contrôlé (ZAC) aux camions qui transportent les animaux morts. Ces véhicules doivent avoir accès à la zone d'entreposage de la ferme à partir d'une route différente et séparée de la route d'accès courant.
- b. Identifiez une porte de sortie réservée au retrait des animaux morts.
- c. Mettez au point un protocole destiné à la manipulation des animaux morts et à leur transport vers l'aire d'entreposage temporaire. Ce protocole devrait tenir compte de l'usage de bottes et de survêtements destinés exclusivement à cette tâche et du lavage des mains suivant la manipulation d'animaux morts.
- d. Désinfectez l'équipement qui sert à éliminer les animaux morts de la ferme.

- e. Retirez les animaux morts d'un bâtiment dès que possible.
- f. Ayez un congélateur dans les unités de mise bas afin d'y entreposer les porcelets morts et le placenta. Assignez des contenants spécifiques à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment (se servir de différentes couleurs ou bien identifier les contenants).
- g. Utilisez des contenants hermétiques (conteneurs, poubelles, etc.) afin de vous assurer que les terrains et les sources d'eau avoisinants ne peuvent devenir contaminés par le liquide qui pourrait s'en échapper. Ces contenants offrent aussi une protection contre les rongeurs et les charognards.
- h. Nettoyez régulièrement les contenants servant aux déchets.
- i. Interdisez le retour de déchets à la ferme.
- j. Désignez un véhicule particulier pour le transport d'animaux morts de la ferme au site d'entreposage.
- k. Planifiez un horaire de collecte qui ne coïncide pas avec le trajet ou le déplacement des autres véhicules de l'exploitation.

QUESTIONS SUR LA BIOSÉCURITÉ

Question	Importance	Questions sur la biosécurité	Oui	Non	S.O.	Commentaires
Q8.10.1		Existe-t-il une POS portant sur la gestion des animaux morts et des déchets autres que le fumier qui comprend :				
		a. Le moment choisi pour retirer les animaux morts de du parc et pour éliminer les déchets?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		b. L'endroit où éliminer les animaux morts et les déchets?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		c. Le genre d'équipement utilisé pour éliminer les animaux morts et les déchets?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.10.2	Fortement recommandé	d. La méthode de nettoyage de l'équipement qui a servi à éliminer les animaux morts et les déchets?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Les animaux morts sont-ils éliminés :				
		a. À partir d'une route distincte et séparée de la route d'accès principale à la ferme?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		b. De manière à éviter que les charognards soient attirés aux carcasses et y aient accès?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.10.3		Lorsqu'un sous-traitant se charge de la collecte des carcasses, la collecte se fait-elle à l'extérieur de la zone d'accès contrôlé (ZAC)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.10.4		L'emplacement réservé à la collecte des animaux morts se situe-t-il à l'extérieur de la zone d'accès contrôlé (ZAC)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q8.10.5		Les véhicules servant à la collecte des animaux morts sur votre site sont-ils assignés exclusivement à votre ferme ou votre exploitation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée